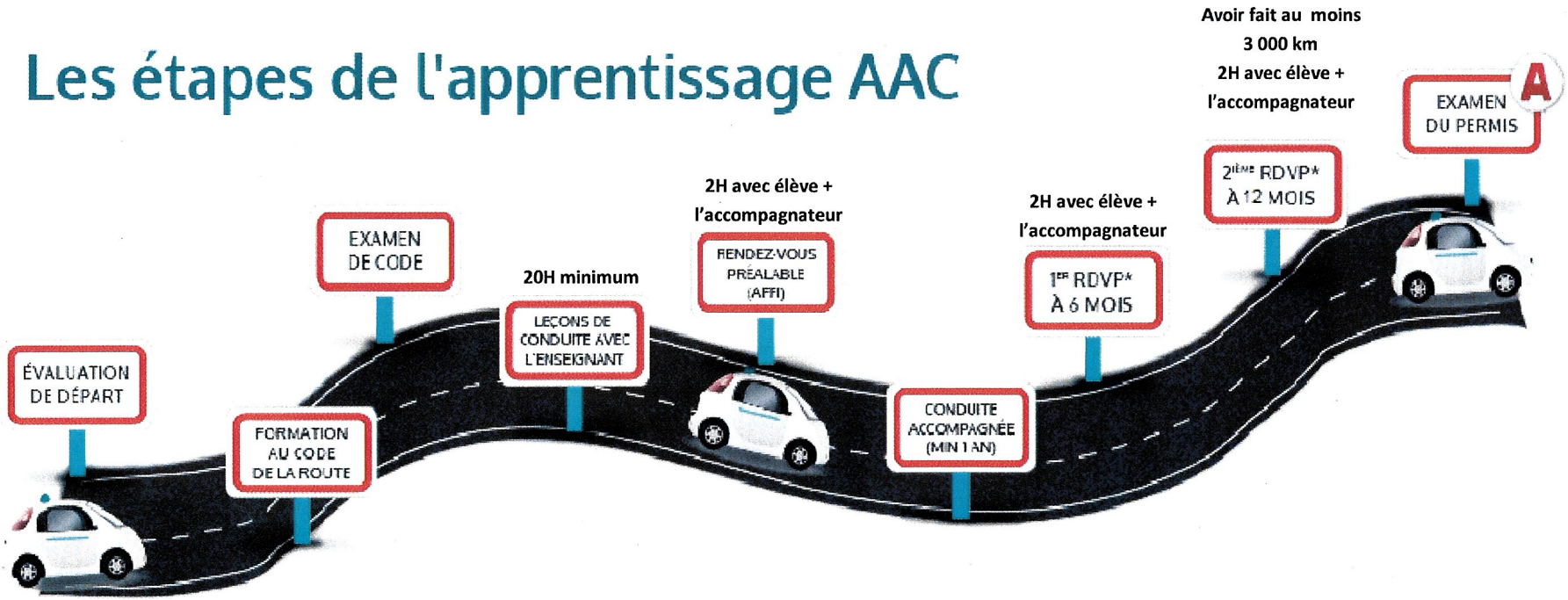
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

SE FORMER DANS LA DURÉE

Dès 15 ans avec passage de l'examen dès 17 ans

Vous pouvez conduire seul uniquement à partir de 18 ans.

Les étapes de l'apprentissage AAC



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

LES AVANTAGES

1. Augmente les chances de réussite à l'examen

2. Peut réduire le coût de la formation

3. Diminue les risques d'accident

4. Peut réduire le coût de votre assurance

5. La durée du permis probatoire est de 2 ans en cas d'apprentissage anticipé de la conduite (au lieu de 3 ans).

